

Séance extraordinaire du 19 octobre 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce dix-neuvième jour d'octobre deux mille quinze (19-10-2015) à 19 h 15 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze (19 h 15) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Mandat à la firme d'avocats Marceau Soucy Boudreau – Injonction interlocutoire
- Période de questions
3. Clôture de la séance

2015-10-384

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 19 octobre 2015

2. Mandat à la firme d'avocats Marceau Soucy Boudreau – Injonction interlocutoire

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a adopté la résolution 2015-08-307 demandant au ministre de l'Environnement, Monsieur David Heurtel, d'ordonner au bureau régional d'appliquer le REIMR en prenant les dispositions pour faire cesser l'exploitation non conforme du L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès;

CONSIDÉRANT que le Mouvement Citoyen Stéphanais fait circuler une pétition depuis le début de septembre 2015 et qu'elle compte déjà plus de 750 signatures;

CONSIDÉRANT qu'une soirée de consultation citoyenne concernant le litige opposant la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) à la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, s'est tenue le 6 octobre dernier à laquelle étaient présentes plus de 120 personnes;

CONSIDÉRANT que lors de cette soirée, le conseil municipal a eu un appui clair à l'effet de déposer une demande d'injonction interlocutoire afin de faire cesser l'exploitation illégale du site par la RGMRM;

2015-10-385

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard St-Pierre, appuyé de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès mandate la firme Marceau Soucy Boudreau, avocats, afin de préparer et de transmettre une demande d'injonction interlocutoire dans le dossier opposant la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès à la RGMRM quant à l'exploitation illégale du L.E.T. de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 19 h 18
Fin : 19 h 18 (pas de question)

3. Clôture de la séance

2015-10-386

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19 h 18..

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière